

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 02 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le deux du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

**PRESENTS** : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, DUSSUD Alain, GORRE Alfred, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, WAX Nicolas.

**ABSENTS** : SALLIÈRE Robert. (procuration à REYNAUD Jean-Michel)  
CHAPPEL Michel (procuration à GUY Philippe)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. PERNET Florian

### ORDRE DU JOUR

1. Délibération modification SIVAV
2. Comptes administratifs 2015
3. Comptes de gestion 2015
4. Taux d'imposition
5. Budgets primitifs 2016
6. Adhésions CAUE et ASADAC
7. Demande de crédit de fonctionnement école primaire d'Albiez-Montrond
8. Nomination d'un régisseur de recettes
9. Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h 38.

M. le Maire demande au Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 12 février 2016 suscite des remarques.

### DELIBERATION MODIFICATION SIVAV

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, les conseillers ont suivi un exposé de M. Denis Chappellaz (Cabinet de Conseil de la Communauté de Communes de l'Arvan) sur les conséquences de la fusion des communautés de communes de l'Arvan et de Cœur de Maurienne, qui sera effective au 1/1/2017, en regard du SIVAV (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards).

M. le Maire rappelle que si aucune décision n'est prise à ce sujet, la future communauté de communes aura de facto toutes les compétences de la CCA actuelle et donc toutes les missions déléguées par les communes de la CCA au SIVAV.

Le Conseil Syndical du SIVAV du 30 mars a proposé que la Communauté de Communes de l'Arvan se retire du SIVAV et que les communes financent directement ce syndicat. Dans ce cas la future communauté de communes n'aura aucun lien avec le SIVAV.

Au cours de ce même conseil syndical, il a été choisi le mode de calcul de la participation de chaque commune au financement du SIVAV pour l'exercice 2016. Pour Albiez-le-Jeune ce montant est de 7 438,60 €.

Ce montant peut au choix de chaque commune être financé soit par une augmentation de la fiscalité communale, compensée par une baisse équivalente de celle de la communauté de communes de l'Arvan (qui n'aura plus cette charge à supporter), soit par un financement sur son propre budget.

Il résulte du mode retenu que la hausse éventuelle de la fiscalité communale sera compensée par la baisse équivalente de la part communautaire.

A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour couvrir cette dépense si la commune décide de se maintenir au SIVAV.

Afin que la proposition du Conseil Syndical du SIVAV du 30 mars 2016 soit effective, il sera nécessaire que les communes, le SIVAV et la Communauté de Communes de l'Arvan prennent respectivement des délibérations concordantes.

Ces décisions feront l'objet ultérieurement de débats dans chaque collectivité.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

M. le Maire donne la parole à M. Philippe GUY, 1er Adjoint chargé des finances, qui présente en détail les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement.

BUDGET COMMUNAL		
Section d'exploitation	Recettes	274 804,34 €
	Dépenses	218 546,63 €
	Excédent 2015	56 257,71 €
	109 938,77 €	
	Résultat 2015	166 196,48 €
Section d'investissement	Recettes	25 797,85 €
	Dépenses	64 043,79 €
	Déficit 2015	- 38 245,94 €
	Excédent 2014	4 232,32 €
	Résultat 2015	- 34 013,62 €
Solde 2015		132 182,86 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
Section d'exploitation	Recettes	2 674,98 €
	Dépenses	1442,82 €
	Excédent 2015	1232,16 €
	Déficit 2014	-36 350,89 €
	Résultat 2015	-35 118,73 €
Section d'investissement	Recettes	1194,37 €
	Dépenses	0,00 €
	Excédent 2015	1194,37 €
	14 494,31 €	
	Résultat 2015	15 688,68 €
Solde 2015		-19 430,05 €

M. le Maire se retire pour le vote du compte administratif et confie la présidence de la séance à M. Philippe. GUY. Le compte administratif communal ainsi que le compte administratif eau et assainissement 2015 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les résultats de chacune des sections soient intégralement reportés respectivement sur le budget 2016.

### **COMPTES DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du Percepteur. Les résultats sont en tout point concordant à ceux des comptes administratifs présentés par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion budget communal de l'exercice 2015 ainsi que le compte de gestion eau et assainissement de l'exercice 2015.

### **TAUX D'IMPOSITION 2015**

Monsieur le Maire rappelle les différents taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 16,69 %
- Foncier bâti : 14,91 %
- Foncier non bâti : 137,70 %
- Contribution foncière des entreprises : 14,88 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Philippe GUY qui présente les budgets primitifs.

Les budgets s'équilibrent comme suit :

Pour le budget communal :

- en section d'exploitation à 338 057,86 €
- en section d'investissement à 101 504,37 €

Pour le budget assainissement :

- en section d'exploitation à 36 564,58 €
- en section d'investissement à 18 439,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs de l'exercice 2016 (budget communal, et eau et assainissement).

M. le Maire tient à remercier l'adjoint aux Finances pour l'excellent suivi des comptes et le travail fourni pour l'élaboration de ces budgets.

### **ADHÉSIONS CAUE ET ASADAC**

- CAUE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au CAUE Savoie (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 7 pour et 2 contre, d'adhérer au CAUE pour un montant de 50€.

- ASADAC

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à l'ASADAC pour un montant de 158,50€.

### **DEMANDE DE CREDIT DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIMAIRE D'ALBIEZ-MONTROND**

M. Le Maire informe de la demande de crédits de fonctionnement présentée par la directrice de l'école d'Albiez-Montrond pour la participation de la commune d'Albiez-le-Jeune au fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2016/2017, ceci dans le but de profiter des promotions proposées en ce moment sur le matériel scolaire :

Nombre d'enfants de la commune scolarisés au 20 février 2016 : 19.

(Crédit de fonctionnement attribué en 2015/2016 : 80,00 € par enfant)

Soit :  $80,00 \times 19 = 1\,520$  €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'octroi de cette participation pour le montant demandé,

soit 1 520 €.

### NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recettes existe pour l'encaissement du produit des photocopies. Il propose de nommer Madame Sandrine WAX, adjoint administratif, régisseur de recettes en remplacement de Mme Marie-Christine MOLLARET. Mademoiselle Séverine ROSSI, adjoint technique demeure régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de nomination.

### QUESTIONS DIVERSES

- Echange de Terrain entre Mme BERNARD Ginette et la commune d'Albiez-le-Jeune

La préparation de cet échange est en cours, un premier contact a été pris avec le géomètre chargé de la division des parcelles. Un devis est en cours d'approbation par les deux parties.

Par suite d'une erreur matérielle, la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 12 février 2016 ne fait pas mention de la parcelle ZV 193 qui est incluse dans l'échange avec la parcelle ZV 067, au même titre que la parcelle ZV 194.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajout de la ZV 193 dans le cadre de cet échange.

La délibération prise précédemment est modifiée en conséquence.

- Oratoire de Bonvillard

Messieurs Philippe Guy et Robert Sallière signalent que l'oratoire Saint Joseph situé au départ du chemin de Bonvillard, partiellement détruit lors de la création de la route menace de disparaître complètement.

Plusieurs conseillers souhaitent le restaurer.

M. le Maire indique que des habitants de la commune se sont proposés pour créer un groupe de volontaires pour la restauration du petit patrimoine. Cette restauration se fera selon les techniques traditionnelles d'enduction à la chaux.

M. le Maire fera une information auprès du public pour la création d'un tel groupe.

- Cadran du clocher de l'église

Il conviendrait de consolider le cadran du clocher car une partie (le VI) menace de se détacher.

Un inventaire des travaux en hauteur sera fait afin d'optimiser la location éventuelle d'une nacelle.

- Rencontre avec le conseil municipal de Villargondran

M. le Maire rappelle la rencontre à Albiez-le-Jeune de notre conseil municipal avec celui de Villargondran le 15 avril 2016.

Il s'agit d'une rencontre amicale entre communes voisines devant faire partie dès 2017 de la même Communauté de Communes.

Seront évoqués les liens historiques entre ces deux communes, les possibilités de coopération et l'organisation de manifestations festives partagées.

- Primagaz : enfouissement des citernes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux cuves aériennes de propane situées dans la cour de la mairie au pied du mur du cimetière vont être déposées et remplacées par une cuve enterrée.

La commune récupérera la caution relative à ces deux cuves, soit environ 1 400 €.

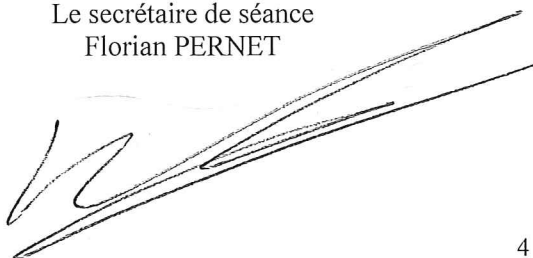
Le nouveau contrat sera plus avantageux.

Les travaux sont prévus en mai 2016.

La séance est levée à 21 h 50

Vu pour affichage le 08 avril 2016

Le secrétaire de séance  
Florian PERNET



Le Maire  
Jean-Michel REYNAUD

